

## La constitution octroyée et démocratique

Par **Prince Yacine**, le **06/04/2016** à **14:48**

Salut tout le monde, mon nom est Yacine, svp j'ai sérieusement besoin de votre aide. Au fait j'ai un sujet en droit constitutionnel qui demande d'établir la différence entre une constitution octroyée et celle démocratique. j'ai réussi à subdiviser mon plan de travail en deux parties, c'est-à-dire en grand (1) j'ai mis "La Constitution octroyée" et en grand (2) "la constitution démocratique" mais le problème est que je ne parviens pas à trouver le A et B de Grand (1 et 2) aidez moi svp !!!

Par **Rom4**, le **06/04/2016** à **16:41**

Bonjour Yacine.

Dans le cas d'un sujet de comparaison, je te déconseille de consacrer une partie sur la constitution octroyée et l'autre sur la constitution démocratique.

Il est préférable d'essayer de tourner le plan de manière à confronter et à comparer les deux notions tout au long du devoir plutôt que de les traiter séparément dans deux parties distinctes.

Par **Moktar**, le **25/10/2018** à **18:50**

Bonjour,  
merci mais c quoi la constit octroyée stp

Par **LouisDD**, le **27/10/2018** à **10:14**

Bonjour

Il aurait été préférable de créer un autre sujet.

J'ai cherché un peu et c'est vrai qu'on trouve pas vraiment de définition franche...

Un peu de logique donc :

Le sujet du post initial traite de la comparaison entre Constitution démocratique et Constitution octroyée...

Qu'est ce qu'une Constitution démocratique : on peut imaginer que c'est celle qui découle de la volonté du peuple qui a soit donné le pouvoir constituant à ses représentants, soit l'a exercé lui-même (plus difficile à mettre en œuvre)

Par opposition la Constitution octroyée serait donc une Constitution élaborée sans la légitimité donnée par le peuple dans l'exercice de sa souveraineté. Elle est donc octroyée dans le sens où sans que le peuple pour lequel elle a vocation à s'appliquer l'ait acceptée ou voulue, la puissance étatique l'impose/l'applique à sa population...

Voici ce qu'on pourrait en penser... à prendre avec des pincettes je ne me prétends pas source du savoir ni suffisamment constitutionnaliste pour faire quelque doctrine que ce soit.

À compléter par toutes lectures possibles et toutes questions posées à un professeur !